



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'AUBAZINE

L'an **deux mil vingt cinq, le quatorze mai**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'AUBAZINE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Bernard LARBRE**.

Étaient présents : M. Bernard LARBRE, M. Francis CANARD, Mme Patricia GRAFFEUIL, Mme Patricia LECARDERONNEL, M. Sylvain BOURGUET, M. Guillaume CHÂTEAU, M. Jacques COTSIS, M. David LOURENCEAU, M. Kevin MAGNIER, Mme Angélique MANY, M. Robin MAZERM.

Étaient absents excusés : Mme Manuella DUCASTEL.

Étaient absents non excusés : M. Jean-Christophe ZAK.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaire : M. Sylvain BOURGUET.

Ordre du jour :

01 - Mise à jour du tableau des emplois

02 - Achat d'une épareuse - validation du fournisseur

03 - Eboulement au canal des moines - devis diagnostic des travaux

04 - Demande de subvention HARPAU pour une exposition "les livres prennent l'air"

05 - Questions diverses

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-034 : Mise à jour du tableau des emplois**

Conformément à l'article de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 28/03/2024

Le Maire propose à l'assemblée, de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- **La création** d'un emploi d'agent de maîtrise principal à 25 heures 38

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter la création d'emplois ainsi proposées.

**DECIDE** : le tableau des emplois est modifié comme ci-dessous à compter du 01.06.2025

EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
<b>Filière ANIMATION</b>			
Animateur principal de 2ème classe	B	1	35h00
Animateur	B	1	35h00
Adjoint d'animation	C	1	3h09
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint Administratif	C	1	35h00
Adjoint Administratif Principal 1ere classe	C	2	35h00
Rédacteur	B	1	35h00
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
ATSEM Principal de 1er classe / Agent de maîtrise	C	1	35h00
ATSEM Principal de 1er classe	C	1	19h41
ATSEM Principal de 1er classe	C	1	35h00
ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	35h00
Agent social	C	1	3h09
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent de maîtrise principal	C	1	30h26
Agent de maîtrise principal	C	1	25h38
Agent de maîtrise	C	1	25h38
Agent de maîtrise	C	1	35h00
Agent de maîtrise	C	1	30h26
Adjoint Technique	C	1	35h00
Adjoint Technique	C	1	35h00
Adjoint Technique	C	1	21h04
Adjoint Technique	C	1	13h12

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

11 VOTANTS, 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-035 : Achat d'une épareuse - validation du fournisseur**

M. le maire présente au conseil les devis pour l'acquisition d'une nouvelle épareuse.

- Entreprise Marsaleix : 16 806.45 € HT (dont reprise ancienne épareuse + broyeur : 9 000 €)
- Entreprise Combes : 15 000.00 € HT (dont reprise ancienne épareuse + broyeur : 10 000 €)

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide l'offre de l'entreprise Combes à hauteur de 15 000 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

11 VOTANTS, 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

---

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-036 : Eboulement au canal des moines - devis diagnostic des travaux

Suite à l'éboulement d'une partie du chemin du canal des moines, M. le maire a rencontré les services de la DRAC. Ils préconisent un diagnostic des travaux à réaliser par une entreprise qu'ils doivent valider en amont. M. Canard leur a transmis une liste des architectes envisagés. La DRAC a validé.

M. Canard a demandé un devis à Gatier architecture qui propose la prestation à hauteur de 22 020.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Décide** de retenir l'offre du cabinet Gatier à hauteur de 22 020.00 € HT

**Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

11 VOTANTS, 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

---

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-037 : Demande de subvention HARPAU pour une exposition "les livres prennent l'air"

M. le maire informe le conseil qu'il a reçu la demande de subvention exceptionnelle de l'association. Cette dernière explique qu'une exposition est programmée de mai à octobre ayant pour thème «les livres prennent l'air»

Le président sollicite la participation de la commune pour la réalisation des supports publicitaires et les frais de vernissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association Hapau de 300 €

**Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

11 VOTANTS, 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

---

- Monastère de Coyroux : réponse de la DRAC - La DRAC a formulé de nombreuses remarques dont la nécessité d'une étude archéologique complète et un diagnostic sanitaire du mur de soutènement. Ces préconisations vont rallonger les délais mais aussi le montant des travaux.
- Pollution du canal et du vivier : les membres du conseil ont longuement échangé sur le sujet pointant les erreurs manifestes de l'entreprise en charge des travaux. M. Mazerm souhaite que la commune porte plainte mais M. le maire l'informe que suite à divers échanges avec les services de la préfecture et de la DRAC, il a décidé de ne pas porter plainte. Les élus font remarquer que le chantier est mal signalé. Par ailleurs, M. le maire précise qu'il n'envisage pas de fermer le chemin du canal.
- 6ème victoire de l'investissement local : trophée cadre de vie et mobilité - ce prix est decerné à la commune pour les travaux du pumptrack. Une remise officielle est fixée le 20 juin à l'occasion du carrefour des collectivités.
- Ville et villages fleuris : Mme Lecarderonnel se charge du dossier
- L'inauguration de l'aire de sport multigénérationnel est fixée au 21 juin 2025

Signature Maire, M. Bernard LARBRE

Signature M. Sylvain BOURGUET.